

**PROCES VERBAL
JURY d'ADMISSION
du CONCOURS INTERNE SUR EPREUVE
D'AGENT DE MAITRISE
CUISINE**

mardi 27 septembre 2016

En référence au décret 91-45 du 14 janvier 1991 portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la fonction publique hospitalière,

Vu l'avis de concours publié, en date du 22/12/2015 sur le site de l'Agence Régionale de Santé et par note de service interne au CHU de POITIERS n° 15-257 du 22/12/2015, **en vue de pourvoir 1 poste au sein de la Cuisine Centrale** de cet établissement,

Les 3 agents qui ont fait acte de candidature, à savoir :

- FERRON Christophe
- LAVINA Laurent
- ROGEEON Pascal

sont dans les conditions requises pour se présenter au concours.

Le jury composé de :

- Madame COSTA Hélène, Directeur Adjoint des Ressources Humaines au CHU de POITIERS, Présidente du Jury
- Monsieur COMBES Pierre, Ingénieur Hospitalier au CH de NIORT
- Monsieur JEANNOT Jean-Marc, Technicien Supérieur Hospitalier 1^{ère} classe au Groupe Hospitalier Nord Vienne

réuni le 27 septembre 2016,

au vu des résultats des candidats à la seule épreuve orale d'admission :

DECLARE :

*** FERRON Christophe**



ADMIS

sur liste principale



position n°: 1



NON ADMIS

sur liste complémentaire



*** LAVINA Laurent**



ADMIS

sur liste principale



position n°: __



NON ADMIS

sur liste complémentaire



*** ROGEEON Pascal**



ADMIS

sur liste principale



position n°: 2



NON ADMIS

sur liste complémentaire



LISTE PRINCIPALE :

1. *Monsieur Christophe FERRON*

LISTE COMPLEMENTAIRE :

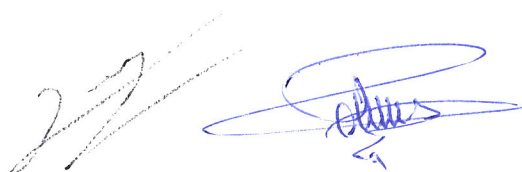
Monsieur Pascal ROGEON

Fait à Poitiers, le 27 septembre 2016

Signature des Membres du Jury

La Présidente du Jury

Jean-Marc JEANNOT COMBES Pierre



Hélène COSTA

